

BULLETIN D'ADHESION
Année 2017

**Après avoir pris connaissance de l'objet associatif, je décide d'adhérer à l'association interSTICES.
Cette adhésion ne sera effective qu'après règlement de l'adhésion, et le cas échéant de la participation
comme énoncé ci-dessous.**

L'adhésion ouvre droit à participation à l'assemblée générale.

Elle m'engage par ailleurs à suivre les statuts et le règlement intérieur de l'association.

(Civilité, Nom, Prénom)

Ou

(Structure)

Représentée par

(Civilité, Nom, Prénom)

En qualité de

(Fonction)

Adresse _____

(Voie, code postal, Ville)

Téléphone _____ / _____

(Fixe et mobile)

Courriel _____ @ _____

Le _____ à _____

(Date et lieu)

**Signature de la personne physique
ou du représentant légal de la personne morale**

COCHEZ

1. ADHESION				
Membre adhérent ou associé Personne physique			25€	
Membre adhérent ou associé Personne morale			50€	
2. PARTICIPATION				
Membre adhérent Personne morale	Secteur santé	Etablissements sanitaires et médico-sociaux à rayonnement national ou régional	1500€	
Membre adhérent Personne morale	Secteur santé	Etablissements sanitaires et médico-sociaux à rayonnement départemental	1000€	
Membre adhérent Personne morale	Secteur santé	Etablissements sanitaires et médico-sociaux à rayonnement local urbain	500€	
Membre adhérent Personne morale	Secteur santé	Etablissements sanitaires et médico-sociaux à rayonnement local rural	250€	
Membre adhérent Personne morale	Secteur culture	Equipements culturels à caractère national	500€	
Membre adhérent Personne morale	Secteur culture	Equipements culturels à caractère régional	250€	
Membre adhérent Personne morale	Secteur culture	Equipements culturels à caractère local	150€	
TOTAL (1 + 2)				
A régler pour valider l'adhésion				

Bulletin à retourner complété et signé

A réception envoi d'une facture et règlement par virement, mandat administratif ou chèque

**interSTICES - Mme Séverine LEGRAND - CH Le Vinatier
95 bd Pinel - BP 300 39 - 69 678 BRON Cedex**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à notre association.